



Réunion d'information préalable du public – 11 février 2019

- Intervenants et introduction
- Description de l'avant-projet (par Electrabel)
- Instruction de la demande de permis (par Electrabel)
- L'étude d'incidences sur l'environnement (par CSD)
- Séance de questions/réponses

- ✓ Médiateur: Pascal François
- ✓ Demandeur:
Jean-Philippe Bainier, Directeur de la Centrale Nucléaire de Tihange
S.A. Electrabel
- ✓ Auteur de l'étude d'incidences:
Kévin Fontaine, Responsable Département Environnement Wallonie
CSD Ingénieurs
- ✓ Présidence et secrétariat: Ville de Huy

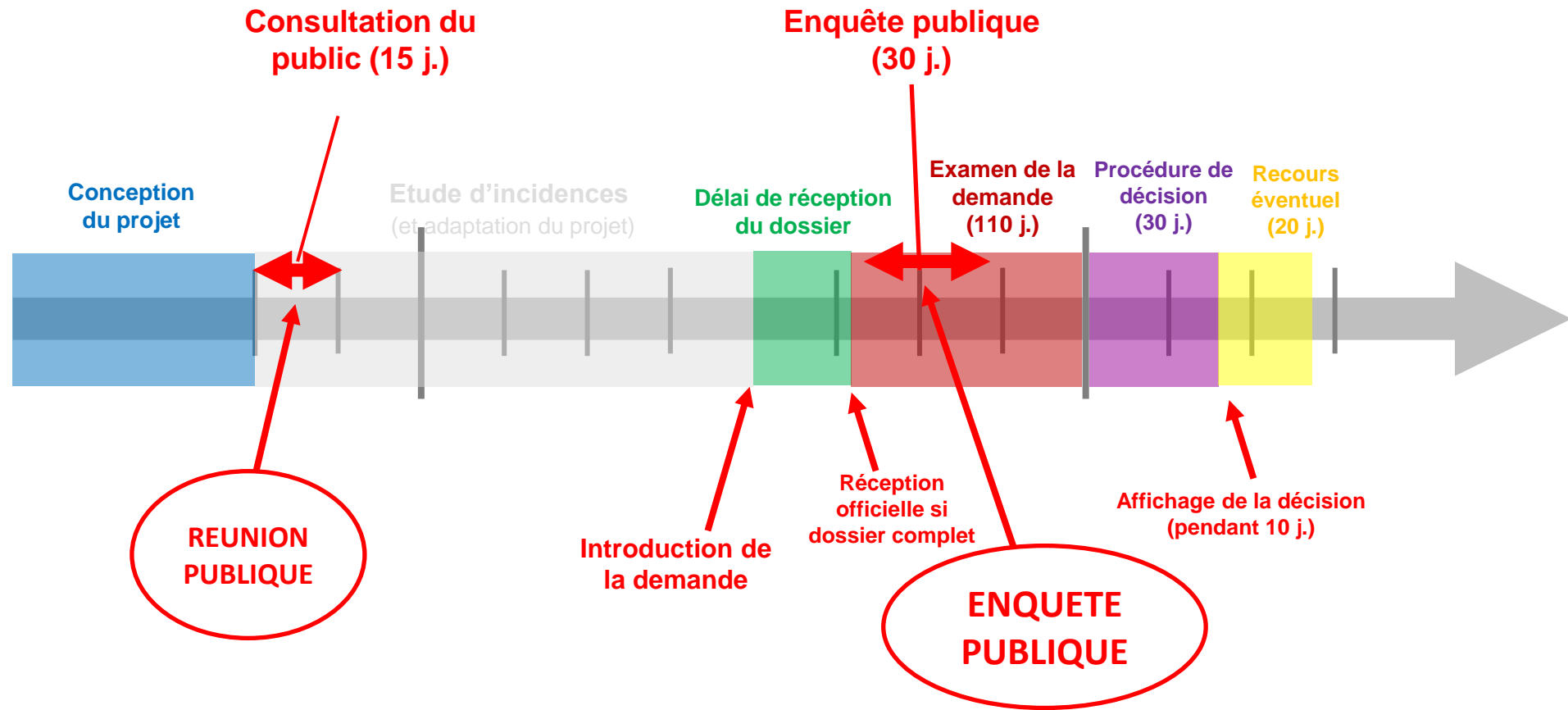
Communes concernées par l'avant-projet

- 15/10/2018: Notification de l'avant-projet par le demandeur au Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme (DGO4)
- Les communes susceptibles d'être concernées dans un rayon de 5km (déterminé par la DGO4):
 - Huy
 - Amay
 - Engis
 - Marchin
 - Modave
 - Nandrin
 - Verlaine
 - Villers-le Bouillet
 - Wanze
- La RIP se tient dans la commune où se situe le projet (Huy)
- La population de l'ensemble des 9 communes a été invitée à la réunion d'information préalable selon les modalités définies par la loi

Objectifs

- Permettre au demandeur **de présenter son projet au public**;
- Permettre *au public de s'informer, d'émettre ses observations* et suggestions, de présenter des alternatives techniques pouvant être raisonnablement envisagées par le demandeur;
- Mettre en évidence des points particuliers à aborder lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Les étapes de la procédure



Modalité de participation du public

Assister à la réunion d'information préalable et faire part de vos remarques, qui seront consignées dans le procès-verbal de la réunion

Transmettre vos observations et suggestions par écrit jusqu'au 26 février 2019, en mentionnant votre nom et votre adresse:

Au collège communal: Grand Place, 1 – 4500 Huy

Copie au demandeur: Electrabel S.A., à l'attention de Mr. D. Carton,
Avenue de l'industrie, 1 – 4500 Huy